

A Orléans, le 23 novembre 2020

Monsieur le Directeur Académique,

La situation sanitaire a bousculé certaines de nos opérations administratives. En effet, la campagne de promotion accélérée 2019-2020 a dû être prolongée en début d'année scolaire 2020-2021 afin de réaliser les rendez-vous de carrière qui n'avaient pas pu se tenir l'année passée.

Outre le fait que vous n'avez toujours pas communiqué sur le nouveau calendrier de procédure aux personnels concernés malgré nos nombreuses demandes, nous nous inquiétons du fait que les comptes rendus pourtant annoncés à la mi-novembre ne sont toujours pas transmis.

Serait-il possible d'avoir des informations stabilisées sur les étapes à venir ?

Pour rappel, après publication du compte-rendu de rendez-vous de carrière, l'enseignant·e a quinze jours pour apporter par écrit ses observations.

Si on considère que la notification de l'appréciation finale doit intervenir au plus tard le 15 janvier 2021, le calendrier devient de plus en plus contraint. Avez-vous l'intention de transmettre les comptes rendus de rendez-vous de carrière, comme cadeau de Noël ou comme étrennes à vos personnels ?

Par ailleurs, si l'on prend en compte qu'il est possible de demander la révision de son appréciation finale de la valeur professionnelle en présentant un recours gracieux dans un délai de 30 jours suivants la notification de l'appréciation ; et que en cas de réponse défavorable ou de non-réponse de votre part dans les 30 jours, il ou elle pourra saisir la CAPD dans un délai de 30 jours. Il sera alors nécessaire de réunir une CAPD sur les demandes de révision préalablement à la constitution du tableau d'avancement. Après saisine de celle-ci seulement, sera notifiée l'appréciation finale définitive retenue.

Ainsi dans le pire des scénarios, vous n'établiriez les tableaux d'avancements accélérés qu'à partir de la mi-mars 2021 pour une campagne de promotions accélérées de septembre 2020, soit 6 mois après.

Vous n'êtes pas sans savoir que la majeure partie de nos collègues attendent ces promotions comme seule possibilité d'amélioration de leur rémunération. Par ailleurs, la crise économique et sociale que notre pays traverse n'est pas imperméable aux enseignant·es, ces dernier·es peuvent être touché·es dans leur foyer par des pertes de revenus. Il devient ainsi insupportable de faire durer ainsi l'attente des promotions.

Par ailleurs, nous souhaiterions savoir quand auront lieu les promotions automatiques administrativement prévues à septembre 2020.

Dans l'attente de vos réponses, soyez assuré, Monsieur le Directeur Académique, de notre attachement au bon fonctionnement du Service Publique de l'Éducation Nationale.

Laurianne Delaporte et François Maulard
Co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU Loiret